



Information droit succession

Par TonyLam

Bonjour,

Ayant perdu mon papa petit, j'ai perdu de vue la famille du côté de mon père, mes grands parents paternel sont tous deux décédés il y a quelques années.

Reste ma tante(soeur de mon père) sans descendance ni compagnon.

Nous sommes 2 neveux moi et ma demie soeur, je souhaiterais savoir si il est possible que ma tante puisse nous déshériter ou bien donner l'entièreté de la succession a l'un ou l'autres ou toutes autres personnes de son choix ?

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ma delande, veuillez recevoir mes salutations.

Cordialement

Par Rambotte

Bonjour.

Oui bien sûr. Les seuls héritiers qu'on ne peut pas déshériter sont la descendance (ou le conjoint en cas d'absence de descendance).

Donc elle peut disposer par testament comme elle veut de l'entièreté de son patrimoine.

Par TonyLam

Bonjour,

D'accord je vous remercie pour votre réponse.

Bonne journée.